

CMCAS CLERMONT LE PUY

37 route de Cébazat
63 360 GERZAT

**RAPPORT D'AUDIT DE L'EXPERT-COMPTABLE SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

21/04/2026

CMCAS CLERMONT LE PUY

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport d'audit de l'Expert-Comptable sur les comptes annuels

Aux administrateurs,

Nous avons effectué l'audit des *comptes annuels*, ci-joints de la CMCAS CLERMONT LE PUY, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 ainsi que l'annexe.

- *Responsabilité de la direction relative aux comptes annuels*

La direction est responsable de l'établissement des *comptes annuels*, qui donnent une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des *comptes annuels* ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

- *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces *comptes annuels*, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que transposées dans le référentiel normatif de l'Ordre des experts-comptables, dites normes ISA, applicables en France pour les experts-comptables. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les *comptes annuels* ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels ne comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des comptes annuels, donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- *Opinion*

A notre avis, les *comptes annuels* donnent une image fidèle de la situation financière de la CMCAS CLERMONT LE PUY au 31 décembre 2025, ainsi que de son résultat couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 conformément aux règles et principes comptables français.

- Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur les notes A2 et A3 de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Fait à Villejust, le 21/04/2026,

Béatrice LAROCHE
Expert-Comptable Associée



0140 - CMCAS CLERMONT LE PUY

BILAN ACTIF DE LA CMCAS

ACTIF	Exercice au 31/12/2025			Exe N-1 31/12/2024
	Montant brut	Amort. / Provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				-0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	1 218 234,90	-1 062 846,18	155 388,72	156 254,53
CONSTRUCTIONS	3 298 382,31	-2 593 822,74	704 559,57	812 560,47
INSTAL TECHNIQ,MAT ET OUTIL	173 245,75	-169 797,52	3 448,23	678,18
AUTRES	342 418,24	-337 195,85	5 222,39	14 281,83
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	172 965,50		172 965,50	169 625,75
TITRES IMMOBILISES				
PRETS	1 375,00		1 375,00	4 531,00
DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES				
AUTRES				
TOTAL I	5 206 621,70	-4 163 662,29	1 042 959,41	1 157 931,75
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES				
PRODUITS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTEES VERSEES/CDES	8 127,81		8 127,81	4 623,17
CREANCES D'EXPLOITATION				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	292,00		292,00	125,00
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
S.S. ET AUTR ORGANISM SOCIAUX				
AUTRES CREANCES	242 623,34	-15,04	242 608,30	294 780,05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 343,43		4 343,43	5 447,08
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	232 033,90		232 033,90	148 064,19
TOTAL II	487 420,48	-15,04	487 405,44	453 039,49
CHARGES A REPARTIR + EXERCICES				
TOTAL GENERAL	5 694 042,18	-4 163 677,33	1 530 364,85	1 610 971,24

0140 - CMCAS CLERMONT LE PUY

BILAN PASSIF DE LA CMCAS

<i>PASSIF</i>	<i>Exercice au 31/12/2025</i>	<i>Exe N-1 31/12/2024</i>
	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
CAPITAUX		
DONS ET LEGS EN CAPITAL		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVE LEGALE		
AUTRES RESERVES	-641 435,42	-609 275,94
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT	-16 997,44	-32 159,48
Excédent en instance d'affect.		
DEFICIT		
Déficit en instance d'affect.		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-280 303,62	-318 938,82
TOTAL CAPITAUX	-938 736,48	-960 374,24
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS A ORGAN. MUTUALISTES		
EMPRUNTS A ETABLIS. DE CREDIT	-467 902,45	-532 244,98
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	-564,26	-581,37
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		-48,00
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS	-62 527,23	-63 832,00
DETTES PROVISION. PRESTATIONS		
DETTES PROF. SANTE, ETAB. SOINS		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	-2 791,42	-2 302,18
DETTES DIVERSES		
DETTES IMMO. - CPTES RATTACHES	-3 600,00	-2 412,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
AUTRES DETTES	-43 461,21	-33 848,07
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-10 781,80	-15 328,40
TOTAL DETTES	-591 628,37	-650 597,00
TOTAL GENERAL	-1 530 364,85	-1 610 971,24

0140 - CMCAS CLERMONT LE PUY

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	Exercice au 31/12/2025		Exe N-1 31/12/2024
	Montant	Totaux Partiels	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION			
-Achats stocks			
.Achat marchandises			
.Var. stocks marchandises			
.Autres approv. Stocks			
.Var.stocks autres approv.			
-Achats non stocks		290 732,40	224 734,17
-Autres charges externes		219 992,52	194 948,01
.Services extérieurs	88 815,53		
.Autres services ext.	131 176,99		
-Impôts et versmets assimilés		26 720,00	25 940,50
-Charges de personnel		421,40	2 551,32
.Remunerat. du personnel	42,40		
.Charges sociales	379,00		
-Dot. amortissements prov.		118 801,70	121 194,91
.Sur immo.:dot aux amort.	118 801,70		
.Sur immo.:dot aux provis.			
.Sur actif circ: dot prov.			
.Risq. charg.: dot provis.			
-Valeurs comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
-Autres charges		297 797,52	324 796,65
.Subventions versées	5 755,00		
.Charges spécifiques	291 678,28		
.Autres	364,24		
TOTAL		954 465,54	894 165,56
Q/P RESULT.S/OPE.EN COMMUN			
CHARGES FINANCIERES		1 893,44	2 295,91
.Dotations aux provisions			
.Charges d'intérêts	1 893,44		
.Charges net. s/ cess.VMP			
.Autres			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			15 405,13
Charges exceptionnelles			
IMPOTS S/ BENEFS. ET ASSIMILES			
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		16 997,44	32 159,48
TOTAL GENERAL		973 356,42	944 026,08

0140 - CMCAS CLERMONT LE PUY

COMpte DE RESULTAT - PRODUITS

<i>PRODUITS</i>	<i>Exercice au 31/12/2025</i>		<i>Exe N-1 31/12/2024</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
-Dot. statut. gest. activit.		-655 406,95	-641 220,13	
-Particip. beneficiaires AS		-200 502,19	-157 567,15	
-Ventes de marchandises				
-Production vendue		-60 932,33	-50 742,14	
.Ventes				
.Prestations de services	-60 932,33			
-Production				
.Stockee				
.Consommee				
-Subventions d' exploitation		-38 635,20		
-Rep.sur amts, dép. et prov.			-51 397,64	
-Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
-Prdts dvrs de gest.courante				
.Prdts serv. rendu a tiers				
.Remises gestion CCAS				
-Autres produits		-14 471,06		
TOTAL		-969 947,73	-900 927,06	
QP RESULT. S/ OPE. EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS		-3 408,69	-4 171,29	
.De participation				
.val.mob.crces act.immobil				
Autrs intrts prdts assimil				
.Escomptes obtenus				
.Revenus comptes courants				
.Autres	-3 408,69			
.Repr. s/ prov.transf ch.				
.Produits sur cession VMP				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-38 927,73	
.Produits exceptionnels				
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL		-973 356,42	-944 026,08	

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A. Principes et méthodes comptables

A1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément au Plan Comptable National des Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS) du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par arrêté du 6 mars 1989, et au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception des points faisant l'objet d'un développement ci-dessous en A2 « Changement de méthode comptable »),
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Le total du bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à 1.530.364,85 €.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dégage un résultat comptable excédentaire de 16.997,44 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Activité des CMCAS : Organisme de droit privé à but non lucratif, ayant pour mission d'administrer les activités sociales instituées en faveur du personnel et de leurs ayants droit tels que définis aux articles 4 et 6 du règlement commun des CMCAS, prévus par le statut national du personnel des IEG et définies par celui-ci.

Les notes ou tableaux, ci-après, dans lesquels ne figurent que les informations significatives, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

A2. Changement de méthode comptable

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la CMCAS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement, à l'exception du modèle des états financiers dont la présentation est issue du Plan Comptable National des CMCAS approuvé par arrêté du 6 mars 1989 et de la circulaire 93.14 du 10 août 1993 non modifiée depuis lors.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement (application prospective), nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales, des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au compte 708x figurant dans la rubrique « Production vendue » du compte de résultat,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat.

A3. Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les principales incidences apportées par le règlement ANC n° 2022-06 sont résumées comme suit :

Regroupement des charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024	Commentaires
Sur opérations de gestion			
Produits de cession des éléments d'actifs cédés			
QP de subventions virées au résultat de l'exercice		38 635.20	A compter de l'exercice 2025, les quotes-parts de subventions d'investissements reconnues en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations concernées sont enregistrées au poste « Autres produits » dans le résultat d'exploitation)
Autres		292,53	
Reprises de provisions & transferts de charges exceptionnelles			
Total produits exceptionnels	0	38 927.73	
Sur opérations de gestion			
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
Autres		15 405.13	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Total charges exceptionnelles	0	15 405.13	
Résultat exceptionnel	0	23 522.60	

Reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 5 447.08 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Les produits comptabilisés d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 15 328.40 euros figurent au poste « Dettes » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en cours figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant respectivement de 0 euros et de 0 euros sont regroupées avec le poste « Avances et acomptes » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Bilan et compte de résultat 2024

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés dans l'ancien modèle sont présentés *en ANNEXE 1*.

La prise en compte des dispositions du règlement ANC n°2022-06 pour les aspects non spécifiques de présentation des comptes annuels issus du Plan Comptable National des CMCAS approuvé par arrêté du 6 mars 1989 et de la circulaire 93.14 du 10 août 1993 non modifiée depuis lors, a nécessité des reclassements de présentation sur les comptes annuels (Produits et Charges, Bilan Actif et Passif) du 31/12/2024. Les modifications concernées sont celles décrites ci-dessus ainsi que les suivantes :

- A l'actif, les rubriques « *Autres* » et « *Créances diverses* » du 31/12/2024 ont été regroupées sous la rubrique « *Autres créances* » sur la colonne 2024 des comptes annuels clos au 31/12/2025.
- Au passif, les rubriques « *Autres* » sous « *Dettes d'exploitation* » et « *Autres* » sous « *Dettes diverses* » du 31 12 2024 ont été regroupées sous la rubrique « *Autres dettes* » sur la colonne 2024 des comptes annuels clos au 31/12/2025.
- Les avances et acomptes reçus (#4191A) présents dans la rubrique « *Autres* » des Dettes d'exploitation au 31 12 2024 ont été isolés sur une ligne spécifique « *Avances et acomptes reçus sur commande en cours* » sur la colonne 2024 des comptes annuels clos au 31/12/2025.

B. Faits significatifs de l'exercice

1. Répartition de la contribution ART.25 2025

La session du Comité de Coordination des CMCAS du 18 novembre 2024 (délibération 2024.081), a décidé de répartir la contribution article 25, d'un montant de 423 899 703 € auquel s'ajoute le rappel de la contribution 2024 d'Electricité de Mayotte d'un montant de 640 266 €, en appliquant la clé de répartition 66 % CCAS et 34 % CMCAS, soit :

- 270 919 969 d'euros pour la CCAS ;
- 140 620 000 d'euros pour le Comité de Coordination des CMCAS et les CMCAS.
- 13 000 000 d'euros pour le financement PSE

La contribution article 25, est comptabilisée en 2025, comme en 2024, dans un compte de produit spécifique 758681A « Contribution article 25 ».

2. Nouvelle convention de répartition des charges administratives

Une nouvelle convention a été mise en place au 1^{er} janvier 2025.

Cette nouvelle convention a pour but de ventiler entre les structures élues et professionnelles, les dépenses relatives aux charges de fonctionnement des sites administratifs des CMCAS, sur la base de clés de répartition définies en commun.

Elle formalise les flux financiers entre les deux structures, encadre l'échéancier de règlement entre les parties qui interviendra mensuellement.

C. Modalités d'établissement des comptes annuels

Dans le cadre de l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières, le Comité de Coordination a proposé aux CMCAS une nouvelle organisation, leur permettant de transférer la maintenance comptable et l'établissement de leurs comptes annuels, à une structure centralisée, dénommée « Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable ».

Une convention a été signée entre le Comité de Coordination, représenté par son Président, et la CMCAS Clermont Le Puy, elle-même représentée par son Président.

Les comptes annuels ci-joints, établis au 31 décembre 2025 par la Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable, et attestés par un expert-comptable, seront arrêtés par le Conseil d'Administration, puis approuvés lors de l'Assemblée Générale de la CMCAS.

D. Procédures comptables spécifiques

1. Modalités de financement de la CMCAS

La session du Comité de Coordination a procédé, au cours de sa réunion qui s'est tenue le 18 novembre 2024 (délibération n°2024.081) à la répartition entre les organismes sociaux, de la contribution article 25 des activités sociales mises à leur disposition, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

La répartition des ressources destinées au financement des activités sociales, est effectuée sur la base de quatre critères :

- Moyenne des bénéficiaires de juin 2023 à mai 2024 ;
- Moyenne des bénéficiaires inactifs de juin 2023 à mai 2024 ;
- Superficie
- Nombre de résidents à fin mai 2024 (critère uniquement retenu pour la région parisienne).

Au 31 décembre 2025, consécutivement aux décisions du Comité de Coordination, la dotation globale revenant aux CMCAS, pour l'année 2025, s'élève à 48 220 000 €. Cette dotation globale se décompose de la façon suivante

- Part CMCAS adhérentes à la PFSAC : 45 881 263 € ;
- Part CMCAS non adhérentes à la PFSAC : 2 047 646 € ;
- Part CMCAS ST MARTIN DE LONDRES et MAYOTTE : 291 092 €.

Les parts des CMCAS adhérentes et non adhérentes, d'un montant global de 48 220 000 €, devront être enregistrées dans le compte 758681A « contribution article 25 ».

Le montant affecté aux dépenses administratives et d'activités sociales est de 31 420 000€.

2. Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS

- Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS adhérentes aux Territoires

Pour les CMCAS ayant adhéré au territoire de la CCAS et afin d'assurer un traitement homogène des CMCAS ayant mis en commun leurs moyens fonctionnels, la session du Comité de Coordination du 18 novembre 2024 a décidé de transférer, à la CCAS, pour l'année 2025, la dotation de financement des charges du personnel statutaire mis à disposition de la structure professionnelle commune.

La somme prélevée sur la contribution article 25 des CMCAS, et allouée à la CCAS, s'élève à 32 000 000 €.

La CCAS a versé mensuellement aux CMCAS adhérentes aux territoires, des avances de trésorerie calculées à partir de la charge prévisionnelle des frais de personnel statutaire, valorisée par sa Direction des Ressources Humaines.

Les CMCAS ont procédé à deux facturations, l'une sur la base du 31 juillet 2025, et l'autre sur la base du 31 décembre 2025. Des charges supportées et refacturées à la CCAS, ont été déduites des acomptes versés. Le produit de la mise à disposition du personnel est inscrit dans le compte 7084A des CMCAS concernées.

Pour mémoire la CMCAS n'a pas de personnel statutaire.

- Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS non adhérentes aux Territoires

Pour les CMCAS n'ayant pas adhéré aux territoires de la CCAS, la session du Comité de Coordination du 18 novembre 2024 a décidé de prélever, sur la contribution de l'article 25 une dotation prévisionnelle de financement des charges du personnel statutaire et de la formation socio-professionnelle y afférente. Le montant de la somme prélevée et conservée au Comité de Coordination, s'élève à 16 800 000 €.

Le Comité de Coordination a versé mensuellement, aux CMCAS non adhérentes, le montant de la dotation définitive.

Ce montant résulte de la valorisation des tableaux hiérarchiques des CMCAS non adhérentes, par la Direction des Ressources Humaines, à partir du recensement de leurs effectifs salariés de novembre 2016. Ce produit est enregistré sur l'exercice 2025 dans le compte 758681A.

Depuis l'année 2013, la mise à disposition d'un nouvel agent statutaire, auprès d'une CMCAS non adhérente au territoire, est effectuée dans le cadre d'une convention individuelle de mise à disposition signée conjointement par l'entreprise de la branche des IEG, la CMCAS et le salarié. Les salaires et charges du salarié mis à disposition, font l'objet d'une facturation mensuelle ou trimestrielle. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la charge correspondante (salaires et charges sociales) est enregistrée en totalité dans le compte 6214A.

Au 31 décembre 2025, le montant des opérations enregistrées dans le compte 6214A s'élève à 40 482.80 €

Depuis 2018, les employeurs ne participent plus aux charges de personnel statutaire. De ce fait, le Comité de Coordination rembourse, l'écrêtement des cotisations patronales des années 2018 à 2023, aux CMCAS non adhérentes aux territoires, sur la base d'un justificatif de paiement aux employeurs. Cette charge pour le Comité est supportée par le fonds à destination des projets des CMCAS. Le produit pour les CMCAS correspondant à ce remboursement est inscrit jusqu'au 31 décembre 2025 dans les comptes des CMCAS non adhérentes aux territoires respectivement au débit et crédit des comptes 4558A ou 46871A et 7084A.

Rappels :

- Entre 2018 et 2020, en l'absence du détail de rubriques de paie pour les MAD D10, le remboursement de l'écrêtement relatif à ce personnel, a été effectué sur la base de l'estimation des cotisations sociales à hauteur de 60% du salaire brut.
- Entre 2021 et 2023, le calcul de leur écrêtement a été basé sur la même procédure appliquée pour les MAD 8000, en tenant compte des rubriques de paie transmises par les employeurs pour justifier la facturation adressée au Comité de Coordination par les CMCAS non adhérentes.

Pour l'écrêtement des cotisations patronales à compter du 1/1/2024, la session du Comité de Coordination du 22 novembre 2023, dans le cadre de la répartition de la contribution article 25 de 2024, a décidé d'attribuer directement dans la dotation pour les frais des CMCAS non-adhérentes aux territoires, le montant de leur écrêtement. Cette décision a pour effet de mettre fin à la facturation de l'écrêtement au Comité.

La session du Comité de Coordination du 11 avril 2024 (délibération n°2024.026) a validé un mode opératoire afin de permettre aux CMCAS non adhérentes d'émettre leur facturation pour les exercices antérieurs au 1/1/2024.

Nous vous précisons que la CMCAS est adhérente au territoire.

3. Financement des charges administratives des CMCAS

Pour les CMCAS ayant adhéré aux territoires, considérant que les structures professionnelles de ces dernières relèvent de la responsabilité de la CCAS, la session du Comité de Coordination a décidé que le budget administratif y afférent doit être inscrit dans la comptabilité de la CCAS.

La répartition des charges administratives entre les CMCAS et la CCAS a donné lieu à l'élaboration et à la signature de nouvelles conventions chiffrées entre les territoires et les CMCAS adhérentes.

La session du Comité de Coordination du 18 novembre 2024, a validé le montant du financement alloué à la CCAS et résultant des conventions signées pour l'année 2025, soit : 2 000 000 €.

Afin d'assurer un équilibre financier à chaque entité, un échéancier de règlement mensuel a été mis en place sur la base des charges réelles constatées sur l'exercice N-2. En fin d'année, chacune des parties s'est engagée à supporter le montant des charges lui incombant sur la base d'un décompte définitif signé par les deux parties.

La session du Comité de Coordination du 18 novembre 2024, a également validé le montant des ressources budgétaires, alloué aux CMCAS adhérentes aux territoires pour le financement des charges administratives liées à l'activité des membres de la structure élue de la CMCAS et résultant aussi des conventions signées, soit : 6 332 058 €.

Pour mémoire, la contribution article 25 allouée aux CMCAS non adhérentes aux territoires, intègre le financement de leurs charges administratives, à hauteur de 2 867 942 €, pour l'ensemble des CMCAS non adhérentes aux territoires.

Nous vous précisons que la CMCAS est adhérente au territoire.

Comme en 2024, nous vous précisons que les charges administratives supportées par la CMCAS (SR ELU), ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de charges par nature avec un suivi analytique YYY.

4. Financement des locaux administratifs

a. LOCAUX BRIVES

Une convention immobilière a été signée le 27/06/2022 entre ENEDIS/GRDF et la CMCAS de Clermont Le Puy prévoyant le versement d'aides financières aux locaux administratifs de la CMCAS, situés au 25 avenue Pierre Farigoule à BRIVES-CHARENSAC.

Cette dernière prévoit le versement d'une aide financière à l'achat et d'une aide financière au premier aménagement des locaux et d'une aide financière au déménagement.

Au 31/12/2025, le montant restant à percevoir est au titre de l'aide financière à l'achat de 55 458 €, et est inscrit en 4687A.

Pour l'aide financière à l'achat et l'aide au premier aménagement des locaux, la part de la subvention d'investissement rapportée au compte de résultat au cours de l'exercice (#747A) s'élève à 10 584 €

b. LOCAUX GERZAT

Une convention immobilière a été signée le 10/07/2023 entre ENEDIS/GRDF et la CMCAS Clermont Ferrand prévoyant le versement d'aides financières aux locaux administratifs de la CMCAS, situés 37 route de Cébazat à GERZAT.

Cette dernière prévoit le versement d'une aide financière à l'achat et d'une aide financière à la première installation.

Au 31/12/2025, le montant restant à percevoir est au titre de l'aide financière à l'achat de 188 697,60€, et est inscrit en 4687A.

Pour l'aide financière à l'achat et l'aide financière à la première installation, la part de la subvention d'investissement rapportée au compte de résultat au cours de l'exercice (#747A) s'élève à 28 051,20€.

5. Financement des Clubs nationaux ANEG, RCNEG

Le Comité a décidé d'inclure les ressources destinées au financement des Clubs nationaux ANEG et RCNEG, pour l'année 2025 dans la contribution article 25 alloué à la CCAS.

Par les délibérations N° 2024.244 et 2024.245 du Conseil d'Administration de la CCAS du 05 décembre 2024, les enveloppes attribuées pour 2025 aux clubs nationaux s'élèvent à 210 250€.

6. Participation au financement du Système d'Information

Le financement des frais :

- de maintenance réalisée, au cours de l'année 2025, par la Direction des systèmes d'information de la CCAS, pour le compte des CMCAS,
- de personnel dédié à l'activité des CMCAS,

a été fixé par la session du Comité de Coordination du 18 novembre 2024, à hauteur de 6 500 000 €.

7. Fonds national d'Action Sanitaire et Sociale

La session réunie les 13 et 14 février 2007 a décidé de la création d'un fonds national d'Action Sanitaire et Sociale venant se substituer au « fonds commun ».

Ainsi, le Comité a prélevé à la source, sur le fonds de la contribution article 25 destiné aux CMCAS, une somme de 20 500 000 €, destinée à financer les prestations servies par les CMCAS en 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les aides accordées dans le cadre du fonds de l'Action Sanitaire et Sociale sont enregistrées directement dans les comptes du Comité.

Ces aides doivent être comptabilisées en charges et en produits, au niveau des CMCAS, comme par le passé. C'est pourquoi, ces sommes ont été rebasculées au 31 décembre 2025 dans chacune des CMCAS pour la part qui leur incombe.

Le montant des aides versées, s'inscrit au niveau des CMCAS dans le compte de charges (6584A), puis est neutralisé par l'inscription d'un produit (compte 758627A).

8. Mise en œuvre de l'application LUCIE

Le Comité de Coordination a décidé de doter, en 2014, les CMCAS d'un nouvel outil, favorisant une analyse plus fine de leur suivi budgétaire par l'inscription des engagements de dépenses.

L'application informatique, dénommée LUCIE, permet d'enregistrer les commandes d'achats de biens et services, et d'investissements, puis d'en suivre toutes les étapes jusqu'à la réalisation de l'opération définitive. Elle intègre des procédures de validation (engagement - réception - ordonnancement du bon à payer), qui s'exercent dans le respect des délégations définies.

Les écritures d'achats sont générées automatiquement dans la comptabilité générale, sur un journal dédié (ACL), lors de la validation du rapprochement de la facture reçue avec les bons de commande et de réception correspondants.

Les pièces justificatives des écritures comptables sont mises à disposition de la Plate Forme de Saisie et d'Assistance Comptable, via l'application LUCIE.

Nous vous précisons que la CMCAS a utilisé l'application LUCIE au cours de l'exercice 2025.

E. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'usage, dont les plus courantes sont les suivantes :

Constructions.....	4 à 10 %
Installations, aménagements des constructions.....	10 %
Matériel	10 à 15 %
Outillage	10 à 20 %
Automobile et matériel roulant	20 à 25 %
Mobilier	10 %
Matériel de bureau	10 à 20 %
Micro-ordinateurs.....	20 %
Brevets, licences.....	33,33 %

F. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré », « premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence, entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31 décembre 2025, la CMCAS ne dispose pas de stock.

G. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur à la fin de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, à ce dernier cours, est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires.

I. Engagements hors bilan

1) Engagements donnés et reçus

- Emprunt BRIVES

La CMCAS a souscrit, en décembre 2020, un emprunt auprès de la Banque Crédit Coopératif, d'un montant de 200 K€, contracté pour une durée de 10 ans. Le remboursement a débuté en avril 2021 et le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 132 519.46 €.

La CMCAS a donné en garantie, à l'établissement prêteur, un nantissement sur les parts sociales pour un montant de 40 000.75

- Emprunt GERZAT

La CMCAS a souscrit, en avril 2021, un second emprunt auprès de la Banque Crédit Coopératif, d'un montant de 450 K€, contracté pour une durée de 10 ans. Le remboursement a débuté en avril 2021 et le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 335 382.99 €.

La CMCAS a donné en garantie, à l'établissement prêteur, un nantissement sur les comptes titres pour un montant de 110 013.50 et d'une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 340 000 €

2) Engagements pris en matière crédit-bail

Néant

3) Engagements pris en matière de contrat de location longue durée :

Néant

J. Effectifs

Néant

K. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Situations et mouvements Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	5 028 635,60	3 645,60	0,00	5 032 281,20
Immobilisations financières	174 156,75	3 814,75	3 631,00	174 340,50
Total	5 202 792,35	7 460,35	3 631,00	5 206 621,70

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Situations et mouvements Rubriques	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	30 ans	linéaire	0,01	0,00	0,01	0,00
Immobilisations corporelles	entre 4 et 25 ans	linéaire	4 044 860,59	118 801,70	0,00	4 163 662,29
Immobilisations financières	NA	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total			4 044 860,60	118 801,70	0,01	4 163 662,29

TABLEAU DES DEPRECIATIONS AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	15,04	0,00	0,00	15,04
Total	15,04	0,00	0,00	15,04

CMCAS	0140 CLERMONT LE PUY	EXERCICE	31/12/2025
--------------	-----------------------------	-----------------	-------------------

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

GESTION ACTIVITES	VALEUR BRUTE à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
205 Logiciels dissociés				- €
208 Autres immobilisations incorporelles				- €
237 Avances et acomptes				- €
TOTAL I	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains, Constructions et Installations				
2112 Terrains	150 922,05 €			150 922,05 €
2122 Agencements et aménagements des terrains	1 067 312,85 €			1 067 312,85 €
21312 Constructions sur sol propre / Bat. Dest. Soc.	1 921 624,35 €			1 921 624,35 €
21352 Constructions sur sol propre / Inst Agen Amen	1 376 757,96 €			1 376 757,96 €
21412 Constructions sur sol autrui / Bat. Dest. Soc.				- €
21452 Constructions sur sol autrui / Inst Agen Amen				- €
2312 Immos en cours - Terrains				- €
2313 Immos en cours - Constructions	- €		- €	- €
2382 Avances et acomptes s/ terrains				- €
2383 Avances et acomptes s/ constructions				- €
s/total Ila	4 516 617,21 €	- €	- €	4 516 617,21 €
Installations techniques, matériel et outillage				
21511 Installations complexes & spécifiques sol propre				- €
21514 Installations complexes & spécifiques sol autrui				- €
21531 Installations à caractère spécifique sol propre	10 504,19 €			10 504,19 €
21534 Installations à caractère spécifique sol autrui				- €
2154 Matériel d'exploitation	64 986,88 €	3 645,60 €		68 632,48 €
2155 Outillage d'exploitation	94 109,08 €			94 109,08 €
2315 Immos en cours - Instal tech Materiel outillage				- €
2385 Avances et acomptes s/instal techn. mat. outil.				- €
s/total I Ib	169 600,15 €	3 645,60 €	- €	173 245,75 €
Autres immobilisations corporelles				
2181 Agencements et aménagements divers	26 449,37 €			26 449,37 €
2182 Matériel de transport	151 946,35 €			151 946,35 €
21831 Matériel de bureau	16 537,85 €			16 537,85 €
21833 Matériel informatique	19 588,48 €			19 588,48 €
2184 Mobilier	127 896,19 €			127 896,19 €
2185 Cheptel				- €
2186 Emballages récupérables				- €
2318 Immos en cours - Autres immos corporelles				- €
2388 Avances, acomptes s/Autres immo. corporel.				- €
s/total I Ic	342 418,24 €	- €	- €	342 418,24 €
TOTAL II	5 028 635,60 €	3 645,60 €	- €	5 032 281,20 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
26 Participations & Créances rattachées	169 625,75 €	3 339,75 €		172 965,50 €
27 Autres immobilisations Financières	4 531,00 €	475,00 €	3 631,00 €	1 375,00 €
TOTAL III	174 156,75 €	3 814,75 €	3 631,00 €	174 340,50 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 202 792,35 €	7 460,35 €	3 631,00 €	5 206 621,70 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

GESTION ACTIVITES	Montant des amortissements (Provisions) au début de l'exercice	AUGMENTATIONS - dotations de l'exercice (681., 686..)	Diminutions - amort. (Prov.) Afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements (Provisions) à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2805 Logiciels dissociés	0,01 €		0,01 €	- €
2808 Autres immobilisations incorporelles				- €
290 Immo. incorporelles en cours (Provisions)				- €
TOTAL I	0,01 €	- €	0,01 €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains, Constructions et Installations				
28122 Agencements et aménagements des terrains	1 061 980,37 €	865,81 €		1 062 846,18 €
281312 Constructions sur sol propre / Bat. Dest. Soc.	1 911 559,39 €	6 144,49 €		1 917 703,88 €
281352 Constructions sur sol propre / Inst Agen Amen	574 262,45 €	101 856,41 €		676 118,86 €
281412 Constructions sur sol autrui / Bat. Dest. Soc.				- €
281452 Constructions sur sol autrui / Inst Agen Amen				- €
2911A Immo. Corp. Terrain, Constr. (Provisions)				- €
s/total Ila	3 547 802,21 €	108 866,71 €	- €	3 656 668,92 €
Installations techniques, matériel et outillage				
281511 Installations complexes & spécifiques sol propre				- €
281514 Installations complexes & spécifiques sol autrui				- €
281531 Installations à caractère spécifique sol propre	10 504,22 €			10 504,22 €
281534 Installations à caractère spécifique sol autrui				- €
28154 Matériel d'exploitation	64 715,25 €	573,78 €		65 289,03 €
28155 Outillage d'exploitation	93 702,50 €	301,77 €		94 004,27 €
s/total I Ib	168 921,97 €	875,55 €	- €	169 797,52 €
Autres immobilisations corporelles				
28181 Agencements et aménagements divers	26 449,40 €			26 449,40 €
28182 Matériel de transport	141 308,95 €	8 029,13 €		149 338,08 €
28183 Matériel de bureau et informatique	34 604,01 €	740,13 €		35 344,14 €
28184 Mobilier	125 774,05 €	290,18 €		126 064,23 €
28185 Cheptel				- €
28186 Emballages récupérables				- €
2931 Immo. corporelles en cours (Provisions)				- €
s/total I Ic	328 136,41 €	9 059,44 €	- €	337 195,85 €
TOTAL II	4 044 860,59 €	118 801,70 €	- €	4 163 662,29 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Provisions)				
296 Participations & Créances rattachées				- €
297 Autres immobilisations Financières				- €
TOTAL III	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 044 860,60 €	118 801,70 €	0,01 €	4 163 662,29 €

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TABLEAU DES PROVISIONS

GESTION ACTIVITES		Montant des provisions au début de l'exercice	AUGMENTATIONS dépréciation de l'exercice	DIMINUTIONS des provisions	Transfert de comptes à comptes	Montant des provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risques et charges						
151A	Provisions pour risques	-	-	-	-	-
158A	Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-	-	-
Provision des immobilisations financières						
2961A	Titres de participation	-	-	-	-	-
2966A	Autres formes de participation	-	-	-	-	-
2967A	Créances rattachées à participations	-	-	-	-	-
29711A	Actions	-	-	-	-	-
29721A	Obligations	-	-	-	-	-
29746A	Prêts au personnel	-	-	-	-	-
29747A	Prêts d'honneur	-	-	-	-	-
29748A	Autres prêt	-	-	-	-	-
29754A	Dépôts versés	-	-	-	-	-
29755A	Cautionnements versés	-	-	-	-	-
297682A	Intérêts courus s/titre immobilisé	-	-	-	-	-
	TOTAL II	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes tiers						
491A	Prov dépréciation cptes clients et cptes rattachés	-	-	-	-	-
4954A	Provision compte CCAS	-	-	-	-	-
4955A	Provision comité de coordination	-	-	-	-	-
4956A	Provision CMCAS	-	-	-	-	-
4957A	Provision compte IFOREP	-	-	-	-	-
4958A	Provision autres créances	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
4962A	Créances s/ cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-
4695A	Créances s/ cessions val mob placement	-	-	-	-	-
4967A	Autres comptes débiteurs	15,04	-	-	-	15,04
	TOTAL III	15,04	-	-	-	15,04
Provisions pour dépréciation des comptes financiers						
5903A	Actions	-	-	-	-	-
5906A	Obligations	-	-	-	-	-
5908A	Autres val mobil créances assimilées	-	-	-	-	-
	TOTAL IV	-	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	15,04	-	-	-	15,04

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 375,00	1 375,00	0,00
Créances de l'actif circulant	242 915,34	44 530,14	198 385,20
Charges constatées d'avance	4 343,43	4 343,43	0,00
Total	248 633,77	50 248,57	198 385,20

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	468 466,71	66 817,34	265 012,32	136 637,05
Fournisseurs et comptes rattachés	62 527,23	62 527,23	-	-
Autres dettes	49 852,63	49 852,63	-	-
Produits constatés d'avance	10 781,80	10 781,80	-	-
Total	591 628,37	189 979,00	265 012,32	136 637,05

TABLEAU DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY	
	Montant à la clôture de l'exercice
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	-
Produits à recevoir	-
ORGANISMES SOCIAUX	-
Organismes sociaux - produits à recevoir	-
ETAT ET COLLECTIVITES	-
Etat - produits à recevoir	-
AUTRES PRODUITS	232 527,81
RRR à obtenir - autres avoirs non reçus	-
CCAS - produits à recevoir	-
APIVIA MUTUELLE - ENERGIE MUTUELLE - Produits à recevoir	-
APVIVIA MUTUELLE - SOLIMUT - Produits à recevoir	-
APIVIA MUTUELLE - CAMIEG - Produits à recevoir	-
Divers produits à recevoir	232 527,81
Ecrêtement CMCAS non adhérentes	-
Article 22	-
Intérêts courus à recevoir	-
TOTAL	232 527,81

TABLEAU DES CHARGES A PAYER AU 31/12/2025

CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY

	Montant à la clôture de l'exercice
DETTES FINANCIERES	-
Intérêts courus à payer	-
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	25 687,52
Fournisseurs factures non parvenues	25 687,52
Fournisseurs immob factures non parvenues	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 317,42
Dettes provisionnées congés à payer	-
Charges à payer - compte épargne temps	1 994,42
Charges à payer - primes indemnités	-
Charges à payer - congés payés	-
Organismes sociaux - Charges à payer	323,00
AUTRES DETTES	271,80
CCAS - Charges à payer	-
APIVIA MUTUELLE - Charges à payer	-
Etat - charges à payer	-
Charges à payer - Divers	271,80
Divers charges à payer fonds commun	-
Charges à payer - MAD	-
TOTAL	28 276,74

TABLEAU DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/12/2025**CMCAS 014 CLERMONT LE PUY**

	Montant à la clôture de l'exercice
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 343,43
Charges constatées d'avance - FINANCIERES	-
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES	-
TOTAL	4 343,43

TABLEAU DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025**CMCAS 0140 CLERMONT LE PUY**

	Montant à la clôture de l'exercice
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	10 781,80
Produits constatés d'avance - FINANCIERS	-
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS	-
TOTAL	10 781,80

ANNEXE 1

0140/A CMCAS CLERMONT LE PUY

BILAN ACTIF DE LA CMCAS

01 au 31 DECEMBRE CLOTURE

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2024			EXE N-1 31/12/2023
	Montant brut	Amort. / Provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,01 -	0,01 -	0,01 -
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	1 218 234,90	1 061 980,37 -	156 254,53	157 120,33
CONSTRUCTIONS	3 298 382,31	2 485 821,84 -	812 560,47	919 218,65
INSTAL TECHNIQ,MAT ET OUTIL	169 600,15	168 921,97 -	678,18	1 452,78
AUTRES	342 418,24	328 136,41 -	14 281,83	24 648,54
IMMO CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				617,40
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	169 625,75		169 625,75	165 523,50
TITRES IMMOBILISES				
PRETS	4 531,00		4 531,00	7 412,75
DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES				
AUTRES				
T O T A L I	5 202 792,35	4 044 860,60 -	1 157 931,75	1 275 993,94
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
MATIER ET FOURNITUR CONSOMMABL				
PRODUITS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTES VERSES/CDES	4 623,17		4 623,17	1 858,09
CREANCES D'EXPLOITATION				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	125,00		125,00	1 259,83
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
S.S. ET AUTR ORGANISM SOCIAUX				
AUTRES	20 898,68		20 898,68	82 814,63
CREANCES DIVERSES	273 896,41	15,04 -	273 881,37	235 913,43
VALEURS MOBILIERES D PLACEMENT				
DISPONIBILITES	148 064,19		148 064,19	100 379,15
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 447,08		5 447,08	857,98
T O T A L II	453 054,53	15,04 -	453 039,49	423 083,11
CHARGES A REPARTIR + EXERCICES				
T O T A L G E N E R A L	5 655 846,88	4 044 875,64 -	1 610 971,24	1 699 077,05

0140/A CMCAS CLERMONT LE PUY**BILAN PASSIF DE LA CMCAS**

01 au 31 DECEMBRE CLOTURE

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2024	EXE N-1 31/12/2023
CAPITAUX		
DONS ET LEGS EN CAPITAL		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVE LEGALE		
AUTRES RESERVES	609 275,94 -	660 300,65 -
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT	32 159,48 -	
Excédent en instance d'affect.		
DEFICIT		51 024,71
Déficit en instance d'affect.		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	318 938,82 -	357 574,02 -
T O T A L C A P I T A U X	960 374,24 -	966 849,96 -
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS A ORGAN. MUTUALISTES		
EMPRUNTS A ETABLIS. DE CREDIT	532 244,98 -	596 343,52 -
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	581,37 -	440,00 -
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS	63 832,00 -	45 453,63 -
DETTES PROVISION. PRESTATIONS		
DETTES PROF. SANTE,ETAB. SOINS		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 302,18 -	2 077,40 -
AUTRES	30 332,07 -	75 511,27 -
DETTES DIVERSES		
DETTES IMMO. - CPTES RATTACHES	2 412,00 -	10 418,16 -
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
AUTRES	3 564,00 -	1 603,33 -
T O T A L D E T T E S	635 268,60 -	731 847,31 -
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 328,40 -	379,78 -
T O T A L G E N E R A L	1 610 971,24 -	1 699 077,05 -

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	Exercice au 31/12/2024		Exe N-1 31/12/2023	
	Montant	Totaux Partiels	Montant	
CHARGES D'EXPLOITATION				
-Achats stockes				
.Achat marchandises				
.Var. stocks marchandises				
.Autres approv. stockes				
.Var.stocks autres approv.				
-Achats non stockes		224 734,17	255 926,50	
-Autres charges externes		194 948,01	223 281,16	
.Services exterieurs	67 079,23			
.Autres services ext.	127 868,78			
-Impots et versmts assimilés		25 940,50	32 647,09	
-Charges de personnel		2 551,32	3 138,12	
.Remunerat. du personnel	1 669,00			
.Charges sociales	882,32			
-Dot. amortissements prov.		121 194,91	109 800,79	
.Sur immo.:dot aux amort.	121 179,87			
.Sur immo.:dot aux provis.				
.Sur actif circ: dot prov.	15,04			
.Risq. charg.: dot provis.				
-Autres charges		324 796,65	292 379,75	
.Subventions versées	5 750,00			
.Charges spécifiques	318 864,10			
.Autres	182,55			
TOTAL		894 165,56	917 173,41	
Q/P RESULT.S/OPE.EN COMMUN				
CHARGES FINANCIERES		2 295,91	2 346,06	
.Dotations aux provisions				
.Charges d'interets	2 295,91			
.Charges net. s/ cess.VMP				
.Autres				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		15 405,13	2 600,56	
.S/ operat. de gestion				
S/ operations en capital				
.Val. elemnts actifs cedés				
.Autres	15 405,13			
Dotations				
.Aux amortissements				
.Aux provisions				

0140/A CMCAS CLERMONT LE PUY

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	<i>Exercice au 31/12/2024</i>		<i>Exe N-1 31/12/2023</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
IMPOTS S/ BENEFES. ET ASSIMILES				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		32 159,48		
TOTAL GENERAL		944 026,08	922 120,03	

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

<i>PRODUITS</i>	<i>Exercice au 31/12/2024</i>		<i>Exe N-1 31/12/2023</i>
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
-Dot. statut. gest. activit.		641 220,13 -	612 747,79 -
-Particip. beneficiaires AS		157 567,15 -	169 776,25 -
-Ventes de marchandises			
-Production vendue		50 742,14 -	52 896,02 -
.Ventes			
.Prestations de services	50 742,14 -		
-Production			
.Stockee			
.Consommee			
-Subventions d' exploitation			560,00 -
-Rep.amts prov,transf.ch.exp		51 397,64 -	1 270,62 -
-Prdts d'vrs de gest.courante			
.Prdts serv. rendu a tiers			
.Remises gestion CCAS			
-Autres produits			
TOTAL		900 927,06 -	837 250,68 -
QP RESULT. S/ OPE. EN COMMUN			
PRODUITS FINANCIERS		4 171,29 -	5 051,61 -
.De participation			
.val.mob.crces act.immobil			
Autrs intrts prdts assimil			
.Escomptes obtenus			
.Revenus comptes courants			
.Autres	4 171,29 -		
.Repr. s/ prov.transf ch.			
.Produits sur cession VMP			
PRODUITS EXCEPTIONNELS		38 927,73 -	28 793,03 -
.Sur operations de gestion			
Sur operations en capital			
.Prdts cess.d'elemts actif			
.Sub.inv.virees au Rt.Ex.	38 635,20 -		
.Autres	292,53 -		
.Rep./ prov transf.ch.exp.			

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS	<i>Exercice au 31/12/2024</i>		<i>Exe N-1 31/12/2023</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			51 024,71 -	
TOTAL GENERAL		944 026,08 -	922 120,03 -	